



Première réunion 2017 A L' UCANSS

Présentation du programme de négociation 2017 / 2019

En amont de cette réunion, La CFTC souhaite que l'Ucanss fasse part aux organisations syndicales de son analyse sur l'application de l'article 23, suite aux questions posées lors de la commission de suivi. La CFTC avait été surprise de la frilosité de l'employeur notamment quant à l'application des accords les plus favorables.

MR Malric entend la demande et propose la planification rapide d'une nouvelle commission de suivi, il rappelle la volonté de l'employeur à faire appliquer l'accord sans restriction.

Thème de la réunion

A noter l'absence de la délégation CGT.

Le Directeur de l'Ucanss souhaite au cours de cette réunion, que les organisations syndicales présentes lui fassent part de leurs remarques et demandes sur le programme de négociation 2017/2019. Il précise qu'il a reçu des courriers de certaines fédérations mais qu'il est toujours intéressant de pouvoir instaurer un débat sur les différentes thématiques souhaitées.

Propositions du Comex

2017	2018	2019
Négociation salariale	Négociation salariale	Négociation salariale
L'accompagnement de la réorganisation de la fonction informatique dans la branche recouvrement	Classification employés et cadres	Intéressement (annexe)
La complémentaire santé	Classification ADD	Contrat de génération
Capssa	Classification des praticiens conseils	RSE
Intéressement et le PEI	Intéressement annexe	
Le travail à distance	Formation professionnelle	
Le perco	La périodicité des négociations	
Adaptations de certaines dispositions de la convention collective ADD		
Groupe de travail classification		

La CFTC rappelle ses demandes

- Une véritable politique salariale : augmentation significative de la valeur du point et abandon de la contrainte RMPP
- Le maintien de la prime d'intéressement (objectif 1000 euros)
- L'ouverture d'une négociation sur les réorganisations internes (conséquences des mutualisations, réorganisations, fusion)
- La revalorisation de la prime retraite (3mois à 6mois) et de la médaille du travail
- Le chèque transport

Nous attirons l'attention de l'Ucanss sur les incidences de la loi travail sur les négociations nationales et demandons qu'un groupe de travail puisse être mis en place. Pour la CFTC il est important d'apporter un éclairage commun afin d'établir une communication fiable auprès des organismes. (déterminer en amont ce qui relève de la négociation nationale et ce qui relève de la négociation locale)

Sur la classification et le projet d'un groupe de travail, La CFTC ne souhaite pas rentrer dans une négociation stérile faute de moyens. De nouvelles contraintes budgétaires ont changé la donne et les partenaires sociaux doivent le prendre en compte.

La CFTC n'est pas opposée à l'ouverture d'une discussion sur l'évolution de certaines dispositions telles que les points d'expérience et points de compétences, mise en place de parcours professionnels définis avec possibilité de passerelles, mais reste toutefois prudente sur le financement.

A la fin de cette réunion, Mr Malric transmettra les demandes au Comex qui devra définir les thèmes définitivement retenus ainsi que le calendrier, prochaine réunion du Comex le 11 janvier .

Fidèle à ses valeurs, la CFTC s'engagera activement dans un dialogue social constructif, mais elle saura aussi durcir le ton lorsque les valeurs qu'elle défend seront remises en question ou bafouées.

Prochaine réunion : 17 janvier : RPN salaires